

**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABÉCÈDE-LAURAGAIS
DU 29 mai 2017**

Conformément à la convocation du 22 mai 2017, le Conseil Municipal de la commune de Labécède-Lauragais s'est réuni en Mairie le 29 mai 2017 à 20h00.

Étaient présents : Monsieur Michel VANDERCAMÈRE, Maire ;

Monsieur Jean GACQUIÈRE, Premier Adjoint ; Monsieur Bernard PONS, Deuxième Adjoint ; Madame Yolande CESCO, Troisième Adjoint.

Madame Josette CANALIS, Madame Florence MARTIN-BOURNAZEL, Monsieur Olivier FERAUD, Monsieur Raymond GUY, Madame Véronique MIRC, Monsieur Jean-Pierre PENNAVAYRE, Monsieur Christopher THORPE, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2017 :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2017.

2 - Choix des entreprises pour les travaux d'assainissement :

Monsieur le Maire a présenté et expliqué les conclusions de la commission d'appel d'offre réunie le 29 mai 2017 à 16h30.

Fondées sur le travail analytique de l'ATD 11, elles ont été élaborées selon des critères de choix qui ont permis de classer les 6 entreprises (Chauvet, Laurière, Aude TP SRI, Théraulaz et David) ayant répondu à l'appel d'offre pour le lot 1 (réhabilitation du de la deuxième tranche du réseau d'assainissement communal) et 2 entreprises (Citec et Résology) pour le lot 2 (essais de réception du réseau réhabilité).

A l'unanimité au scrutin public, le Conseil Municipal :

- **Confirme les choix de la commission d'appel d'offre, à savoir pour le lot 1, l'entreprise CHAUVET TP ; pour le lot 2, l'entreprise CITEC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.**

3 - Convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'ATD11 et la commune de Labécède-Lauragais :

Il s'agit d'un service proposé aux municipalités par l'Agence Technique Départementale. Il concerne la réalisation d'aménagement de voirie et bâtiments sur la commune (dans un premier temps, la création d'un groupe scolaire).

Le devis de la présente convention proposée à la commune comprend :

- a- La définition des besoins et l'élaboration d'un programme ;
- b- l'assistance à la consultation du maître d'œuvre ;
- c- l'accompagnement pendant le déroulement des études et des prestations du maître d'œuvre jusqu'au permis de construire ;
- d- l'accompagnement pendant le déroulement des travaux.

A l'unanimité au scrutin public, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à:

162

- **signer la convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec l'ATD ;**
- **signer les pièces du marché afférent au groupe scolaire ;**
- **demander les subventions pouvant être obtenues pour la réalisation de ce projet.**

4 – Economies d'énergie et demande de subvention au SYADEN :

Un devis avait été réalisé par l'entreprise « Eco Concept » pour la rénovation des lampes d'éclairage public (LED) sur l'ensemble de la commune.

Dans ce cadre, le SYADEN (Syndicat Audois d'Energies) peut participer à hauteur de 60% HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 15 000€. Il convient d'agir par tranches sur plusieurs années afin de bénéficier du maximum de la subvention.

Un technicien du SYADEN spécialisé dans l'éclairage public se déplacera pour établir un diagnostic et élaborer un plan d'organisation des priorités.

Avant de se prononcer sur le projet, sous l'angle notamment de sa viabilité économique, le Conseil Municipal souhaite au préalable étudier les prochaines propositions du technicien SYADEN.

5 – Questions diverses :

51- Rappel du règlement de la salle des fêtes communale.

Le règlement mentionne explicitement dans son article 9 la nécessité pour le locataire de présenter une attestation de police d'assurance « responsabilité civile » lors de la réservation de la salle.

52- Attribution de subventions aux associations de la commune.

A ce jour, seul le Foyer Rural a demandé une subvention en bonne et due forme. Aussi Madame Véronique MIRC et Monsieur Jean GACQUIÈRE se mettent-ils à la disposition des autres associations pour les aider à formuler de manière recevable, leur demande annuelle de subvention. Ces demandes devront être transmises au secrétariat de la Mairie avant le 30 juin 2017.

S'agissant des gerbes au monument aux morts déposées par certaines associations à l'occasion de fêtes ou de cérémonies commémoratives, le conseil municipal décide d'attribuer à ces associations 80 € de subvention par gerbe, au titre de la mémoire des Labécédois morts pour la France au champ d'honneur.

53- Organisation du bureau de vote pour les 11 et 18 juin 2017.

Les volontariats des conseillers municipaux ont été recueillis.

54- Travaux divers.

- Rénovation d'un logement social municipal : l'état du parquet nécessite la mise en place d'un parquet flottant (coût 460 €).

- Salle des fêtes : le dispositif de fermeture de la porte principale a été remis à neuf (en attente du remboursement des assurances).

55- Communication d'une pétition reçue par le Maire ce jour.

Cette pétition émanant de citoyens labécédois exprime leur inquiétude au sujet du devenir de la carrière SOCAL. Ayant pris bonne note des documents mis à la disposition de tous au secrétariat de la Mairie suite à l'exposé de monsieur CAZAL le 30 mars 2017, ces citoyens réclament une meilleure information sur le sujet. Le Conseil Municipal a pris en compte cette sollicitation.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 heures 10.

